

## Éditorial

### Novembre 2021

### La ratatouille et le varech

N'ayez crainte : il ne s'agit pas d'une parmi les 250 fables que La Fontaine a écrites et qui vous aurait échappé, mais une manière qui se veut plaisante d'introduire des travers de notre société.

Le syndrome de la ratatouille dont il est en ces temps-ci question serait une façon pédagogique de parler du déficit commercial : La France est déficitaire en production de tomates, poivrons, aubergines, oignons et courgettes qu'elle doit importer. Analyse macroéconomique certes, mais pas microéconomique. J'ai en effet beaucoup de chances, car je peux me procurer dans ma Normandie profonde tous ces produits en circuits courts, sans même avoir besoin d'en importer du département voisin qu'il soit normand et même, quelle horreur, breton !

Et pourquoi le varech ? Le maire de mon petit village (moins de 1000 habitants), dans le récent bulletin municipal de novembre, communique une information désabusée sur une nouvelle procédure concernant le ramassage du varech échoué sur la plage pour usage personnel (engrais naturel pour le jardin). Un arrêté préfectoral impose qu'une dérogation individuelle ponctuelle soit demandée. Il faut retirer à la mairie une demande de dérogation, une charte de bonne conduite et un plan de la zone de récolte autorisé. Il faut ensuite adresser cette demande à la sous-préfecture. Comme la période comprise pour le ramassage va du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier, en faisant une demande dès maintenant, on doute que l'autorisation arrive avant le printemps... Et quand on sait le peu de personnes qui récoltent encore le varech pour le jardin, on s'interroge sur la nécessité de les tracasser ou de mobiliser fonctionnaires municipaux ou préfectoraux pour instruire ces dossiers.

Quel rapport entre la psychiatrie, la ratatouille et le varech ?

Pour la ratatouille, il s'agit d'illustrer une discordance entre les « vécus » nationaux et les vécus locaux. Des sondages montreraient que si on demande aux Français s'ils pensent que l'immigration est un problème, 70 % répondent que oui, mais si on leur demande si pour eux dans leur environnement propre, elle est un problème, seuls 20 % acquiescent. Dans un moment où nos vies sont inquiétées par la pandémie, les propos déclinistes, alarmistes ne peuvent que contribuer à une « dépressivité » collective et aggraver la santé mentale de la population. Étant donné que la Fédération française de psychiatrie est très sollicitée par les journalistes pour répondre, toujours en urgence, à des questions très savantes, ne doutons pas d'être interpellés très prochainement sur l'impact du syndrome de la ratatouille sur la santé mentale...

L'histoire du varech renvoie évidemment à l'abus de normes tatillonnes. Le récent livre de Daniel Zagury (*On massacre la psychiatrie*, éditions de l'Observatoire) en donne de multiples exemples où nous pouvons toutes et tous nous retrouver, sans que ces normes, souvent contradictoires en elles, apportent des améliorations systématiquement certaines (systématiquement est une précision, car il ne s'agit pas de rejeter toutes les normes et les réglementations).

On peut se demander si les nombreuses procédures dans les soins sans consentement et autour de l'isolement et de la contention ont besoin d'être aussi complexes pour encadrer utilement les limitations de la liberté d'aller et venir prises pour protéger la santé des personnes souffrant de troubles mentaux. Si les impossibles contraintes ne font qu'augmenter la désertion des hôpitaux

par les psychiatres, les soins ne pourront que se dégrader. Ainsi dans l'actuelle réforme des autorisations d'activités certains hôpitaux sont tentés pour ne pas solliciter une autorisation pour les soins sans consentement, considérant ne pas avoir les moyens de les assurer.

Ensuite, la règlementarite conduit à se polariser sur les détails et pas sur le fond. Ainsi, le Conseil constitutionnel a retoqué partiellement l'article 84 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2021 arguant d'un manque de contrôle des mesures d'isolement et de contention par le juge des libertés et de la détention. À l'occasion de la nouvelle rédaction, qui devient l'article 28 de la LFSS 2022, les psychiatres se réjouiront de ne pas avoir à renouveler les mesures toutes les 12 heures en 24 heures, mais deux fois sur 24 heures, sans chronométrage pointilleux. Quelle souplesse obtenue ! Quelle glorieuse victoire ! En revanche, ils ne pourront pas renouveler une mesure quand une mainlevée aura été décidée par le juge, sauf éléments nouveaux ? Quels seront ces éléments nouveaux ? Toutefois, à l'heure de l'écriture de ces lignes, le Sénat a supprimé l'article 28 et des parlementaires contestent cet article qu'ils considèrent comme étant un cavalier législatif. L'insécurité juridique perdue pour les patients et pour les professionnels de la psychiatrie.

Des détails donc qui empêchent de penser le fond de la question sur l'organisation des soins en psychiatrie. Afin d'éviter d'augmenter votre dépressivité, je vous épargne des remarques sur la réforme de la responsabilité pénale, laissant à votre sagacité d'apprécier l'inadéquation clinique de ce projet de loi<sup>1</sup>. Le varech comme la ratatouille ne contribuent pas au joyeux moral des Français et conduisent à une défiance envers les pouvoirs publics, voire à des positionnements radicalisés comme les antivax avec l'acmé d'un positionnement extrême comme aux Antilles comme le décrit avec précision Michel Eynaud dans le numéro de novembre de l'Information psychiatrique (« Santé mentale et Covid en Guadeloupe : tsunami dans le désert »). À propos de vaccination, la lecture du livre Antivax (de F Salvadori et L-H Vignaud, Éditions Vendémiaire) primé par l'Académie des sciences fait l'histoire de l'opposition d'abord à la variolisation puis à la vaccination de Jenner. On y retrouve des arguments très actuels tout en remarquant que les opposants d'alors avaient plus d'arguments que maintenant, car les effets indésirables graves étaient nombreux, ce qui n'est pas étonnant du fait de connaissances en infectiologie et immunologie alors encore très lacunaires.

Citer deux livres me permet de vous annoncer que la Fédération française de psychiatrie a le projet d'ouvrir sur son site une page sur des analyses de livres ou d'articles pour partager avec vous des contributions intéressantes. Mais il est temps de conclure et une morale<sup>2</sup> s'impose.

Cette fable contient plus d'un enseignement.  
Nous y voyons premièrement pour la ratatouille  
Que ceux qui regardent au près se débrouillent.  
Et puis nous y pouvons apprendre sans étonnement  
Qu'à trop laisser le roitelet décider pour le varech  
D'une vie simple, ce seront les obsèques.

Dr Michel DAVID  
Psychiatre/pédopsychiatre honoraire des hôpitaux  
Président sortant de la Fédépsychiatrie

<sup>1</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/reponsabilite\\_penale\\_securite\\_interieure](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/reponsabilite_penale_securite_interieure)

<sup>2</sup> Morale plagiée à partir de celle du « Rat et de l'huître » de Jean de La Fontaine dont le derniers vers est « Que tel est pris qui croyait prendre ».